

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : V6/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2409/s.555
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Véronèse, 38. Division d'une maison unifamiliale.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : Mme M. Desreumaux)

En réponse à votre lettre du 20/05/2014, sous référence, reçue le 27/05, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 04/06/2014.

La demande concerne une maison qui date d'avant 1932 et qui se situe à proximité du quartier des squares classés. Elle vise la division d'une maison unifamiliale en 3 appartements, avec la création d'une extension en façade arrière (au sous-sol sur toute la largeur de la façade, au rez-de-chaussée et 1^{er} étage sur la moitié de la largeur de la façade). La demande vise également l'ajout d'une lucarne en toiture avant et une lucarne en toiture arrière.

La CRMS n'a pas de remarques sur les interventions projetées, qui n'ont pas d'influence sur les squares protégés à proximité et qui ne constituent pas une menace sur le bien propre. Pour ce qui est de l'extension arrière, elle demande que le RRU soit respecté.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans (+ par mail : M. Fr. Timmermans, Mme B. Annegarn) ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).